

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-quatre, le 06 décembre, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 04 novembre 2024.

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 12	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, MARECHAL Marielle, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, TOUCHARD Valérie, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, SUZANNE Julie, TEIXEIRA Garry, DELAUNAY Jennifer, DELETANG Claude.	
Etaient Absents 7	BETTE Thierry, <i>Absent</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> ROZO Emmanuelle, <i>Excusée</i> RICHARD Pascal, <i>Excusé</i> BROSSARD Angéline, <i>Excusée</i> BRAUD Santiana, <i>Excusé</i> , HEMOND Sylvie, <i>Excusée</i>	--- --- <i>Pouvoir à Jennifer Delaunay</i> --- <i>Pouvoir à Bernadette Bizard</i> <i>Pouvoir à Claude Deletang</i> <i>Pouvoir à Céline Cheneau</i>

Votants : 16

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Marielle Maréchal a été désignée pour remplir cette fonction

2024-032 – Demande de FDSR 2025 : aménagement et sécurisation de la rue principale

Le Maire informera le Conseil Municipal qu'il est possible de déposer une demande de subvention FDSR pour 2025 (partie socle) pour le projet ci-dessous.

Il indiquera que les dossiers sont à déposer avant le 31 décembre 2024.

Rappel du projet :

1. Il est constaté depuis de nombreuses années des excès de vitesse dans cette rue, qui est actuellement peu aménagée pour faire ralentir les véhicules.
2. Les trottoirs sont anciens et en mauvais état, par certains endroits, ils n'ont pas la largeur réglementaire (voir le Plan d'Accessibilité des Voies et des Espaces publics - PAVE).
Un élargissement de certaines parties pourrait permettre de remplir les obligations du PAVE, et de réduire la largeur de roulement et ainsi faire ralentir les automobilistes.
3. Cette rue est très minérale, le projet propose également de la végétaliser et de l'arborer. Il est prévu de planter une trentaine d'arbres et une cinquantaine d'arbustes.

Compte tenu de tous ces éléments, il serait opportun de prévoir l'aménagement de cette rue.

Le Maire précisera enfin, que la bande de roulement traversant Ambillou a été fortement endommagée lors des derniers travaux de rénovation d'assainissement.

À ce titre, le Conseil Départemental va inscrire dans son programme de travaux 2025, la réfection de cette route.

Le planning sera le suivant :

- Maîtrise d'œuvre déjà en cours,
- Début des travaux 1^{er} semestre 2025,
- Travaux du Service Territorial d'Aménagement – STA, 2^{ème} semestre 2025.

Le maire présentera au cours de la réunion le plan de financement prévisionnel de l'opération.

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Maîtrise d'œuvre	30 000 €	ETAT (DETR/DSIL) sur 380 K€ (30 %)	114 000 €
Travaux	350 000 €	FDSR partie socle	23 604 €
		Autofinancement commune/projet	242 396 €
Total HT	380 000 €	Total HT	380 000 €
TVA	76 000 €	Autofinancement commune/TVA	76 000 €
TOTAL TTC	456 000 €	TOTAL TTC	456 000 €

Après exposé des motifs,

Après échanges entre les conseillers,

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 16 voix :

- **D'AUTORISER** le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDSR 2025 à hauteur de 23 604 € (partie socle).
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux

Pour extrait certifié conforme